



Elections à la Commission
Paritaire Consultative
Académique (CPCA)
des MI SE

Mardi 6 Décembre

**Pour une surveillance de qualité
au sein du service public d'éducation**

**Pour vous défendre
individuellement et collectivement**

**Pour que le statut d'étudiant-surveillant
redevienne le seul statut de tous les pions.**

◆ La mise en extinction de la catégorie des MI-SE, la seule à regrouper des surveillants qui soient obligatoirement étudiants, n'est pas une fatalité. Depuis 2003, par décision gouvernementale, plus aucun MI-SE n'a été recruté.

◆ Doit-on pour autant croire que tout est perdu ? Tous nos futurs remplaçants seront-ils obligés d'être assistants d'éducation ? Non ! les textes statutaires n'étant pas abrogés, le SNES agit pour que les missions d'encadrement et de surveillance dans le secondaire soient accomplies par des étudiants sous statut de MI-SE.

Le Snes, un syndicat qui lutte

- Dès septembre 2002, le SNES s'est opposé à la substitution au statut des MI-SE d'un statut plus précaire, celui des assistants d'éducation. Cette question a été au cœur d'une mobilisation exceptionnelle (rassemblements, appels à la grève y compris reconductible).
- Depuis, le SNES continue à interpeller le Ministère sur les questions de surveillance. Il participe à la construction de toutes les mobilisations pour la défense du Service public d'éducation (contre la loi Fillon, contre les régressions budgétaires), comme aux actions pour l'emploi et la défense du pouvoir d'achat. **Le SNES ne renonce pas.** En septembre 2003, le SNES a obtenu du Ministère l'ouverture des concours internes à tous les MI-SE.

Le Snes, un syndicat sur le terrain

- Le SNES est un syndicat multicatégoriel ; il est majoritaire dans le second degré. Les revendications de notre catégorie sont portées par l'ensemble du syndicat.
- Ses élus défendent les MI-SE à toutes les étapes de leur activité de surveillant. Ils interviennent en faveur des collègues lors des CPCA (Commissions Paritaires Consultatives Académiques) de mouvement ou de fin de fonction notamment.
- Des permanences ont été assurées régulièrement par des MI-SE qui sont ainsi en prise directe avec nos problèmes. Des publications spécifiques, des rencontres, des stages permettent de faire le point pour assurer la défense et l'organisation de la catégorie.
- Le SNES donne aux MI-SE le pouvoir d'exprimer leurs opinions dans toutes les instances de l'Éducation nationale sur toutes les questions qui traversent actuellement le système éducatif.

Le Snes, un syndicat de proposition

- Porteur de revendications pour l'amélioration du statut des MI-SE, le SNES a le souci de préserver la reconnaissance du double statut d'étudiant et de surveillant.
- Le recrutement exclusif d'étudiants sur critères sociaux a permis, à des milliers de jeunes bacheliers issus de milieux populaires, d'entrer à l'université, d'acquérir des diplômes, voire d'accéder aux fonctions d'enseignement. Il doit rester en vigueur car il est le garant d'une véritable aide sociale de la part de l'État.
- Au-delà, le SNES considère que les étudiants-surveillants sont les mieux à même de remplir ces missions d'ordre éducatif, grâce, notamment, à leur engagement dans des études supérieures. Un service éducatif de qualité exige pour le SNES, des personnels de surveillance nombreux et qualifiés

qui revendique

Le SNES avec la FSU exige :

- ◆ • Le retour de tous les étudiants surveillants sous le statut rénové de MISE
- ◆ • Le recrutement massif d'étudiants surveillants, afin de couvrir les besoins de surveillance, d'encadrement et d'accompagnement des élèves.
- ◆ • L'amélioration de nos fonctions de MI-SE (moins de travail administratif, étude régulière à effectifs réduits...).
- ◆ • La revalorisation de nos traitements, aujourd'hui situés au minimum de la Fonction publique

VOTEZ



- ◆ Pour un service public d'éducation de qualité.
- ◆ Pour continuer à être des étudiants-surveillants
et permettre à d'autres de le devenir.
- ◆ Pour faire respecter nos droits
- ◆ Pour la réouverture du recrutement de MI-SE.